



AVIS A LA POPULATION

JUILLET 2026

CEREMONIE DU 14 JUILLET 2026



L'Équipe municipale vous invite à participer à la Fête nationale le **13 juillet au soir**. Ce rendez-vous annuel rassemble habitants et familles dans un moment de partage et de convivialité.

Dès 18h30, l'amicale des sapeurs-pompiers de Climbach proposera une petite restauration et buvette au foyer communal.

À la tombée de la nuit, vers 22h, la retraite aux flambeaux débutera au foyer communal. Le cortège rejoindra ensuite le monument aux morts pour un dépôt de gerbe, accompagné des musiciens de l'amicale des sapeurs-pompiers de Wingen.

La soirée se poursuivra en musique avec une animation assurée par un DJ.

Nous espérons vous retrouver nombreux pour partager ce moment de tradition.

DISTRIBUTION DES BRIOCHES DU 13 JUILLET 2026

Symbole de rencontre et de partage



Fidèles à la tradition, les membres du conseil municipal distribueront les brioches le 13 juillet.

À partir de 10h30, ils se rendront au domicile des habitants **âgés de 65 ans et plus**

Les brioches destinées aux enfants de moins de 14 ans pourront être retirées au foyer communal à partir de 18h30.

Cette initiative accompagne la fête nationale et permet un moment de partage entre générations.

MODIFICATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC NOCTURNE

Par arrêté du Maire n° AP2026-02, l'éclairage public nocturne évolue à compter de ce jour.

De 23h00 à 5h00 :

- l'éclairage sera réduit sur les axes équipés de luminaires LED : Route de Bitche, Route de Wissembourg, Rue des Églises et Route de Soultz-Sous-Forêts ;

- l'extinction de l'éclairage public reste maintenue dans les autres rues de la commune.

Cette modification fait suite à plusieurs dysfonctionnements constatés sur les cycles d'allumage et d'extinction des équipements LED, nécessitant des interventions de maintenance répétées et générant des coûts supplémentaires.

Cette adaptation permet de limiter les interventions techniques tout en conservant un éclairage adapté sur les principaux axes du village.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la mairie.

ENTRETIEN DES TOMBES

Conformément au Code général des collectivités territoriales, l'entretien des sépultures et de leurs abords incombe aux familles et aux proches des défunts. Il est demandé à chacun de veiller à l'entretien régulier des tombes.

Une journée d'entretien du cimetière sera organisée par la commune courant juillet afin d'assurer le nettoyage général des allées et des espaces communs.

La commune remercie les familles pour leur vigilance et le respect apporté à ce lieu de mémoire.

APPEL A CANDIDATURE POMPIERS VOLONTAIRES



La section des sapeurs-pompiers de Climbach recherche de nouveaux membres pour renforcer son équipe et assurer la continuité de ses missions.

Elle recrute des personnes de 16 ans à 67 ans motivées, prêtes à s'investir dans une activité utile et encadrée, au service de la population.

Pour toute information, vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie.

TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ACCES AUX ERP



La commune de Climbach informe que des travaux de mise en conformité des accès aux établissements recevant du public seront réalisés sur l'église catholique, le foyer communal et le club house. Une dérogation préfectorale a été accordée pour l'église protestante en raison de contraintes techniques liées à l'inaccessibilité du site, dispensant ainsi la commune de travaux de mise en accessibilité.

Ces aménagements répondent aux obligations réglementaires en matière d'accessibilité et devront être achevés avant 2027, sous peine de sanctions administratives prévues par la réglementation en vigueur en cas de non-conformité.

REPORT DE LA RENCONTRE DES SENIORS



En raison des fortes chaleurs, la rencontre des seniors prévue le jeudi 25 juin 2026 est reportée à une date ultérieure.

Cette décision vise à protéger la santé et le bien-être des participants durant cet épisode de canicule.

Les personnes concernées sont invitées à faire preuve de vigilance, à s'hydrater régulièrement et à éviter les efforts prolongés. En cas de difficulté, elles peuvent contacter le maire au 06 60 34 09 28, Simon Kochert au 06 69 03 05 05 et Renée Roux au 06 68 93 59 93. La nouvelle date de la rencontre sera communiquée ultérieurement.

ALERTE SECHERESSE ET FEU DE FORETS



Sécheresse : restrictions d'usage de l'eau dans le Bas-Rhin

En raison des fortes chaleurs des derniers jours, les débits des cours d'eau et le niveau de la nappe d'Alsace continuent de diminuer. Aucune amélioration n'étant prévue dans les prochains jours, la situation de sécheresse se poursuit. Le bassin versant de la Lauter, Sauer, Moder, Zorn, ainsi que le Rhin et la nappe Ried Centre Alsace passent en niveau « alerte ».

Les niveaux « alerte » et « alerte renforcée » entraînent des restrictions d'usage de l'eau.

La mairie appelle chacun à adopter une consommation responsable de l'eau afin de préserver cette ressource essentielle pour les habitants, les activités humaines et les milieux naturels.



Risque sévère de feu de forêt : par arrêté préfectoral du 6 juillet 2026

Protégeons notre site du porche de la chapelle : Un mégot, un barbecue, une étincelle. Cela peut suffire à détruire ce lieu

En raison du risque élevé à sévère de feux de forêt et de végétation, de nouvelles mesures de prévention sont applicables à [compter du mardi 7 juillet 2026 à 6h00 sur l'ensemble du département du Bas-Rhin.](#)

Jusqu'à la diminution du niveau de risque, il est interdit dans les bois et forêts, ainsi qu'à moins de 200 mètres de ceux-ci :

- D'allumer des feux de cuisson, même sur des équipements ou espaces aménagés.
- De tirer des feux d'artifice ou d'organiser des feux traditionnels ou événementiels.
- D'allumer des feux de camp, de bivouac ou d'agrément, y compris sur des équipements ou espaces aménagés.

Ces restrictions ne concernent pas les habitations et leurs dépendances.

En cas de départ de feu, appelez immédiatement le 18 ou le 112. Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent contacter le 114.

Près de 9 incendies sur 10 sont d'origine humaine. Chacun peut contribuer à protéger les personnes, les habitations et notre patrimoine naturel en respectant ces consignes.